

Commune de Saint-Lyé

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Les dépenses et recettes courantes

III Focus sur les charges de personnel

III. Le programme d'investissement

IV. L'état de la dette

V. Les données synthétiques du budget primitif 2023

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est prévu de réaliser au cours de l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif sera approuvé le 11 avril 2024 et il a été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins de la commune tout en maintenant les taux de taxes foncières ;
- de maîtriser les charges de personnel tout en préparant l'avenir : prévoir l'ouverture d'une nouvelle classe et en permettant la pérennisation de deux emplois ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt au strict nécessaire ;
- de tenir compte des besoins d'investissement notamment en matière de voirie et de bâtiment ;
- de mobiliser des subventions auprès du département, de l'Etat, de la région et de la communauté d'agglomération chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

NB : les dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables qui s'équilibrent entre sections. Il s'agit pour l'essentiel des écritures d'amortissement.

Dans la partie suivante, les chiffres donnés en K€ correspondent aux milliers d'euros.

II. Les dépenses et recettes courantes

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions et des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs,...).

Les recettes de fonctionnement en 2024 sont évaluées à 3 322 773 € contre 3 301 970 € perçus en 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux syndicats intercommunaux et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel en 2024 représentent 52,48 % (49,47 % en 2023) des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses totales de fonctionnement sont inscrites pour 3 322 773 euros en 2024 et comportent un compte d'équilibre permettant de s'assurer une souplesse de gestion pour 151 383,60 € - article 6288 (139 496,43 en 2023).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



b) Vision globale de la section de fonctionnement

	CA 2022	Alloué 2023	CA 2023	BP2024
Fonctionnement				
Dépenses				
Réelles	2 584 538,00	3 245 841,00	2 570 648,68	3 318 276,00
Ordre	24 720,21	4 014,00	4 012,61	4 497,00
Total Dépenses	2 609 258,21	3 249 855,00	2 574 661,29	3 322 773,00
Recettes				
Réelles	3 097 563,61	3 249 855,00	3 301 969,52	3 322 773,00
Total Recettes	3 097 563,61	3 249 855,00	3 301 969,52	3 322 773,00

c) Les dépenses de fonctionnement

	Alloué 2023	CA 2023	BP2024	Evolution en %
Dépenses réelles				
011 Charges à caractère général	1 063 543,43	624 182,97	1 035 170,60	-2,67%
012 Charges de personnel	1 491 700,00	1 409 969,15	1 606 700,00	7,71%
65 Charges de gestion courante	239 083,00	233 315,49	250 535,00	4,79%
66 Charges financières	101 250,00	56 301,07	72 320,00	-28,57%
67 Charges exceptionnelles	1 300,00	192,00	1 000,00	-23,08%
68 Dotations aux amortissements et provisions	20 000,00	0,00	400,00	-98,00%
014 Atténuation de produits	246 688,00	246 688,00	246 688,00	0,00%
023 Virement à la section d'investissement	82 276,57	0,00	105 462,40	28,18%
Total Dépenses réelles	3 245 841,00	2 570 648,68	3 318 276,00	2,23%
Dépense d'ordre				
042 Opérations d'ordre	4 014,00	4 012,61	4 497,00	12,03%
Total Dépense d'ordre	4 014,00	4 012,61	4 497,00	12,03%
Total général	3 249 855,00	2 574 661,29	3 322 773,00	2,24%

La progression des dépenses de fonctionnement représente 2,24 % (+72,9 K€) entre 2023 et 2024. Cette progression est principalement due à l'augmentation des charges de personnel + 7,71 % (+ 115 K€) et des charges de gestion courante + 4,79 % (+ 11,5 K€).

Ces augmentations sont toutefois contrebalancées par des baisses significatives telle que celle des charges à caractère général - 2,67 % (- 28,4 K€) et l'abandon de la provision inscrite au chapitre 68 (- 20K€). On notera également la baisse des charges financières (- 28,9 K€) qui avaient été surévaluées en 2023.



Enfin, la capacité d'autofinancement permet cette année de réaliser, en sus de l'affectation de résultat, un virement à la section d'investissement de 105,5 K€ soit supérieur de 23,2 K€ à celui réalisé en 2023.

Chapitre 011 : charges à caractère général

Ce chapitre diminue de 28,4 K€ (-2,67 %).

Les principaux articles en hausse sur ces charges à caractère général sont les suivants :

611 : contrats de prestations de services : cet article enregistre une hausse de 29 227 € soit 56,55 %. On notera que cette évolution est due pour 18 760 € à la mission de l'archiviste, pour 6 000 € à la hausse du coût de l'instruction des autorisations d'urbanisme et pour 6 000 € également au contrat de gestion des forêts par l'ONF précédemment imputé en 61524 (voir ci-dessous).

615221 : bâtiments publics : la hausse constatée sur ce compte (+ 15,82 K€) provient pour l'essentiel du report de 8 900 € pour faire face à des dépenses 2023 non facturées et pour 5 000 € de l'étayage d'un bâtiment faisant l'objet d'une procédure de péril. Cette maison étant entre les mains du notaire dans le cadre d'une succession, le coût des travaux devrait être remboursé à la commune par la succession.

6288 : divers : +12,8 K€. Sur ce compte sont inscrits 151 384 € correspondant à l'autofinancement prévisionnel qui est en progression de 9,24 %

622 : rémunérations d'intermédiaires et honoraires : + 9 K€. La progression de cet article s'explique notamment par le transfert, en M57, des indemnités perçues par les enseignants dans le cadre des études surveillées (+ 6 K€). Cette année, la prévision englobe également la rémunération du conseil juridique de la commune dans le cadre du dossier du Bas des Vignes (3,2 K€). Cette somme pourrait en tout ou partie être remboursée par l'assurance juridique de la commune.

61551 : matériel roulant : + 9K€. Cet article enregistre l'entretien et la réparation des véhicules. Cette année, sont notamment budgétés la remise en état de la benne du camion (7 K€) et le changement d'une courroie de distribution (+ 1 K€). Les véhicules étant vieillissants, il y a lieu d'augmenter les prévisions sur ce compte.

623 : Publicité, publications, relations publiques : + 7,6 K€. Ce compte regroupe en nomenclature M57 les fêtes et cérémonies, les réceptions, les annonces et insertions notamment pour les marchés publics... l'augmentation constatée sur cet article provient pour l'essentiel : de la publicité pour le marché de restauration scolaire (1 K€), le transfert des vœux du maire sur cet article (2,6 K€), de l'augmentation du budget alloué aux festivités du 14 juillet pour accueillir plus d'habitants (+ 3K€). Les autres progressions sont essentiellement la conséquence de l'inflation et du transfert des bons cadeaux pour les bénévoles sur cet article.

Les principaux articles en baisse sur ce chapitre sont les suivants :

60612 : énergie - électricité : - 85 K€. Cet article avait été fortement évalué en 2023 pour faire face aux incertitudes des hausses de coûts d'énergie. La prévision est ramenée à la baisse pour cette raison. A noter également le changement de rythme de facturation qui entraîne de nouvelles incertitudes quant aux dépenses qui seront réellement effectuées en 2024.

6156 : maintenance : - 7,5 K€ prévision en baisse. On notera sur cet article une forte baisse du crédit alloué à la maintenance informatique -4 500 € pour s'ajuster à la consommation réelle de l'exercice 2023. Le montant du budget alloué à la maintenance du portail famille inscrit sur cette ligne en 2023 était erroné et venait en doublon avec la maintenance du précédent logiciel. La baisse à ce titre est donc de 6 200 €. Les autres contrats marquent une hausse naturelle de prix et viennent compenser partiellement ces baisses.

61524 : bois et forêt : -6000 €. Le contrat passé avec l'ONF est aujourd'hui inscrit sur l'article 611.

60632 : fourniture de petits équipements : -5,9 K€. Le budget alloué au service technique pour l'achat de petits équipements semblait surévalué en 2023. Il a été ramené au niveau de la consommation 2022 soit 12 000 €. A noter que l'année 2023 n'a enregistré que 8 900 € de dépenses sur les 19 000 € initialement inscrits.

Chapitre 012 : charges de personnel

Le chapitre 012 enregistre les dépenses de personnel. La prévision de 1,6 M€ marque une progression de 7,71 % (115 K€). Ces dépenses font l'objet d'une analyse plus précise figurant dans le chapitre suivant.

Chapitre 014 : atténuation de produits

L'atténuation de produits ne comprend que la dotation au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) qui est notifiée sur l'état des taxes qui nous est parvenu le 13 mars. Cette dotation a été mise en place pour compenser les pertes ou les profits constatés à la suite de la réforme sur la taxe professionnelle.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement est la somme allouée pour équilibrer, le cas échéant, la section d'investissement. Elle s'établit à 105,5 K€ en 2024 contre 82,3 K€ en 2023.

Chapitre 65 : charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante progressent de 11,5 K€ soit + 4,79 %.

Elles sont composées pour l'essentiel :

- des indemnités versées aux élus qui restent égales à la prévision 2023 ;
- des participations versées au syndicat intercommunal de Grange L'Evêque (identique à 2023) et au SIRP (- 318 €) ;
- des subventions aux associations – 1 149 € tout en tenant compte d'une hausse des subventions allouées aux coopératives scolaires (3 € par enfant). A noter une subvention de 1 650 € est prévue en investissement et vient compenser cette baisse ;
- La subvention pour le CCAS – 4 K€, le CCAS ayant proposé d'utiliser une partie de leur excédent cette année ;
- A titre exceptionnel cette année : démolition de la maison faisant l'objet d'une procédure de péril : + 25 000 €. Ce montant pourra sans doute être revu à la baisse

Chapitre 66 : charges financières

Il s'agit des intérêts de l'emprunt qui s'établissent à 72,3 K€ en 2024 contre 101,3 K€ budgétés en 2023 pour 56,3 K€ versés.

La commune a souscrit 6 emprunts. Si les intérêts de l'emprunt baissent naturellement pour 4 d'entre eux, une forte progression a été provisionnée en 2023 pour les deux seuls emprunts à taux variables qui sont indexés sur le taux du livret A. Il s'avère que la hausse des intérêts intervient pour l'essentiel à compter de l'exercice 2024 d'où la progression des dépenses réelles sur ce poste de dépenses.

Chapitre 67 : dépenses exceptionnelles

Seule une provision de 1 000 € est inscrite sur ce compte afin de palier à d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs. La prévision est en baisse de 300 € car le versement de cautions, précédemment inscrit sur ce compte, est désormais imputé en investissement.

Chapitre 68 : dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

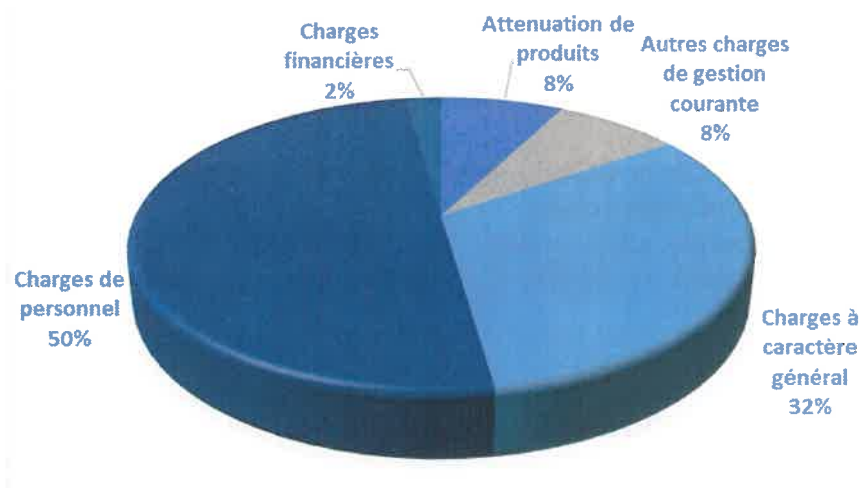
A ce chapitre étaient inscrites en 2023 les provisions pour risques en cas de litige : 20 K€ inscrit pour faire face au litige avec les sociétés Lixxbail et Sigec.

Il n'apparaît pas nécessaire de reconduire cette provision.

Ainsi, sont seules inscrites sur ce chapitre pour 2024, les provisions pour risque de défaut de paiement des services rendus à la population soit 400 €.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement hors marge de manœuvre et virement à la section d'investissement est représentée dans le graphique ci-dessous.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



d) Les recettes de fonctionnement

	Alloué 2023	CA 2023	BP2024	Evolution en %
Recettes réelles				
70 Produits des services	336 410,00	360 708,89	406 670,00	20,89%
73 Impôts et taxes	1 967 127,00	1 973 255,83	2 031 052,00	3,25%
74 Dotations et participations	802 958,00	812 301,44	729 744,00	-9,12%
75 Produits de gestion courante	92 960,00	100 942,98	105 107,00	13,07%
76 Produits financiers	0,00	2,70		#DIV/0!
77 Produits spécifiques		2 789,05		#DIV/0!
013 Atténuation de charges	50 400,00	51 968,63	50 200,00	-0,40%
Total Recettes réelles	3 249 855,00	3 301 969,52	3 322 773,00	2,24%
Total général	3 249 855,00	3 301 969,52	3 322 773,00	2,24%

Les principales recettes de la commune peuvent se résumer ainsi :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70 et 75)
- les atténuations de charge (remboursement des frais de personnel : contrats aidés, décharges syndicales et personnels absents pour maladie).

La progression des recettes réelles de fonctionnement représente 72,9 K€ soit 2,24 % entre la prévision 2023 et la prévision 2024.

Elle se porte pour l'essentiel sur la progression des recettes perçues au titre des produits et services (+ 70,3 K€ soit + 20,9 %) et sur le produit de la fiscalité (+ 63,9 K€ soit +3,25 %).

%). Ces deux progressions sont toutefois contrebalancées par la baisse des recettes perçues sur le chapitre dotations et participations (-73 K€ soit -9,1 %).

Chapitre 70 :

Ce chapitre enregistre les recettes perçues au titre des prestations fournies aux habitants. Il progresse de 20,9 % soit 70,3 K€.

La hausse de la prévision de recettes sur ce chapitre est liée :

- à la prévision de vente de bois par l'ONF pour le compte de la commune soit + 37 000 €;
- à une progression de 12 000 € des recettes attendues de la facturation aux parents de la restauration scolaire : la prévision s'approche ainsi de la recette constatée au compte administratif 2023 (107 K€ perçus en 2023 et 105 K € prévus en 2024) ;
- sur l'article 70388 est prévue une hausse de 8,5 K€ : l'entretien du relais petite enfance et de la maison des services n'ont pas été facturés en 2023. Ainsi l'année 2024 connaîtra une double facturation. Sur ce même article l'on constate également le remboursement de l'assurance pour des frais juridique : 900 €, une progression de la recette des adhésions aux animations lyotaines pour 800 €.
- à la hausse de prévision de recettes au titre des redevances pour occupation du domaine public : + 5 400 €. Cette recette supplémentaire correspond à des titres non émis en 2023 et reportés sur l'exercice 2024.
- accueil de loisirs + 4 500 €. La prévision vient s'ajuster au montant constaté en 2023.
- club ado : une progression de 2 000 € est prévue en recettes.

Chapitre 73 :

Il s'agit des recettes perçues au titre de la fiscalité. Ce chapitre progresse de 3,25 % soit 63,9 K€.

1/ Les taxes dites taxes ménage

L'objectif de la commune étant de maintenir la qualité et le niveau de ses services à la population tout en maîtrisant la fiscalité, le budget a été monté sans progression des taux qui sont maintenus à 45,10 % pour la taxe foncière sur le bâti, à 21,92 % pour la taxe sur le non bâti et 15,73 % de taxe d'habitation qui s'applique toujours aux résidences secondaires.

Le produit prévisionnel (1,6 M€) relatif à ces taxes évolue de 4,21 % soit 63,4 K€. Cette progression est toutefois annulée par la diminution des attributions de compensations des exonérations de taxes foncières – 66,3 K€ soit – 32 %.



La progression des taxes foncières s'explique notamment par la revalorisation des bases de valeur locatives décidée en loi de finances (+ 3,9 % hors taxes sur locaux commerciaux).

La compensation des exonérations de taxes foncières correspond à une compensation égale au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant d'une mesure prise en loi de finances 2021 (un abattement de 50 % est appliqué sur la base imposable des établissements industriels dont la valeur locative est calculée selon la méthode comptable) par le taux de de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La forte variation constatée pour cette allocation entre 2023 et 2024 résulte essentiellement de la mise à jour des bases de La Chanvrière. En 2022 suite à dépôt de déclaration, un rôle supplémentaire a été émis et pris en compte dans le calcul de l'allocation 2023 (+158 508€ de bases).

2/ Les autres taxes et redevances

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité du **chapitre impôts et taxes**. Y figure également les compensations pour exonération et soustrait l'atténuation de produit provenant de la réforme de la taxe professionnelle.

On constate alors, une stabilité -0,12 % entre les recettes budgétées en 2023 et la prévision 2024 (- 2 375 €) au titre de l'ensemble de la fiscalité alors même que la dynamique urbanistique aurait dû engendrer une nette progression.

Intitulé	Alloué 2023	CA 2023	BP2024	Evolution €	Evolution en %
73111 Impôts directs locaux	1 507 327,00	1 505 793,00	1 570 728,00	63 401,00	4,21%
73123 Taxe addit. aux droits de mutation	50 000,00	55 086,33	50 000,00	-	0,00%
73154 Droits de place	2 800,00	3 817,50	3 200,00	400,00	14,29%
73211 Attribution de compensation	372 000,00	372 124,00	372 124,00	124,00	0,03%
73223 Fonds péréquation ressources commun. et interco.	35 000,00	36 435,00	35 000,00	-	0,00%
Total Impôts et taxes	1 967 127,00	1 973 255,83	2 031 052,00	63 925,00	3,25%
74833 Compensation des exonérations taxes foncières	207 594,00	207 594,00	141 294,00	- 66 300,00	-31,94%
Total compensation exonérations	207 594,00	207 594,00	141 294,00	- 66 300,00	-31,94%
7E+05 FNGIR	- 246 688,00	- 246 688,00	- 246 688,00	-	0,00%
Total Atténuation de produits	- 246 688,00	- 246 688,00	- 246 688,00	-	0,00%
TOTAL GENERAL	1 928 033,00	1 934 161,83	1 925 658,00	- 2 375,00	-0,12%

Chapitre 74 :

La prévision sur ce chapitre est en forte baisse - 9,12 % (- 73,2 K€) qui a été pour grande partie explicité ci-dessus : baisse de 66,3 K€ des compensations d'exonération de taxe.

	Alloué 2023	CA 2023	BP2024	Evolution en %
Recettes réelles				
74 Dotations et participations				
742 Dotation aux élus locaux	0,00	333,00	330,00	
744 FCTVA	7 000,00	9 457,53	7 000,00	0,00%
7473 Participation département	135,00	390,00	270,00	100,00%
7488 Autres attributions et participations	0,00	0,00	500,00	
74111 Dotation forfaitaire des communes	273 152,00	273 152,00	270 000,00	-1,15%
74718 Autres		0,00	8 000,00	
74748 Autres communes		1 425,00	1 350,00	
74833 État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	207 594,00	207 594,00	141 294,00	-31,94%
74836 Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe	15 000,00	19 872,91	17 000,00	13,33%
741121 Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	250 463,00	250 463,00	240 000,00	-4,18%
741127 Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	49 614,00	49 614,00	44 000,00	-11,32%
Total Dotations et participations	802 958,00	812 301,44	729 744,00	-9,12%
Total Recettes réelles	802 958,00	812 301,44	729 744,00	-9,12%

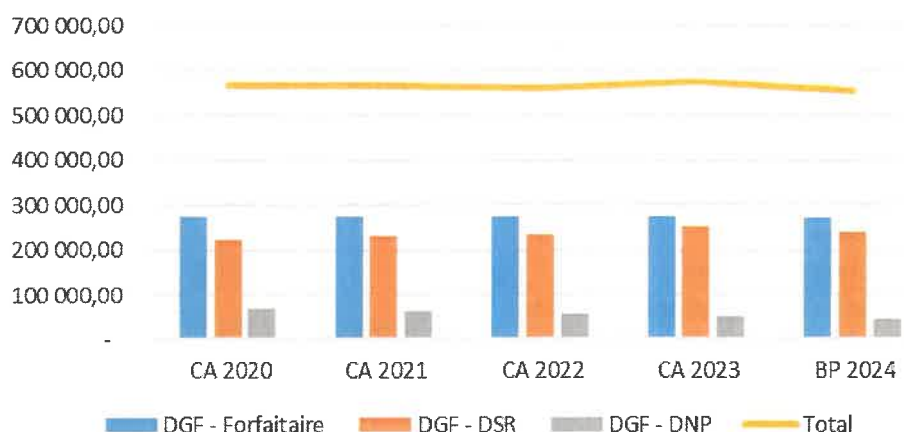
On constatera également la baisse de la DGF dans ces 3 composantes. En effet, le montant alloué à la commune au titre de la DGF n'étant pas connu à ce jour, la prévision se veut prudente.

- 74111 – dotation forfaitaire : - 3 152 €
- 74121 – dotation de solidarité rurale : - 10 463 €
- 74127 – dotation nationale de péréquation : - 5 614 €

On notera également sur ce chapitre une nouvelle dotation d'un montant de 8 000 € que la commune devrait percevoir suite à la pérennisation de deux postes au titre du fonds d'appui aux politiques d'insertion.



Evolution de la dotation globale de fonctionnement



Chapitre 75 :

Les autres produits de gestion courante sont en progression de 12 147 € soit + 13,07 € et s'établissent ainsi à 105 107 €.

Il est prévu sur ce chapitre :

- 77 000 € de loyers : appartements, baux ruraux, maison des services, poste...
- 15 000 € de location de salle.
- 7 500 € de remboursements de sinistres par l'assureur.
- 5 500 € de remboursement chauffage de la Poste (2 exercices) et de l'entretien de la zone de l'Arcade.

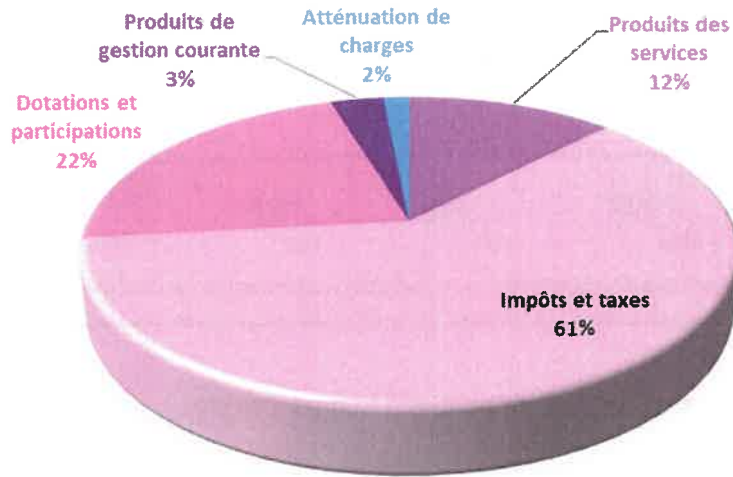
Chapitre 013 :

Les atténuations de charges sont des recettes qui peuvent être fortement variables. Elles tiennent compte du remboursement de charges pour les contrats aidés, des rémunérations lors de décharges syndicales et du remboursement partiel des salaires des personnels absents pour maladie.

L'augmentation prévisionnelle des décharges syndicales, compensée par la baisse des remboursements pour les contrats aidés, amènent un maintien de ce chapitre au niveau de l'année 2023 soit 50 200 €.



Répartition des recettes de fonctionnement



III. Focus sur les charges de personnel

1. Les éléments budgétaires et la maîtrise des coûts

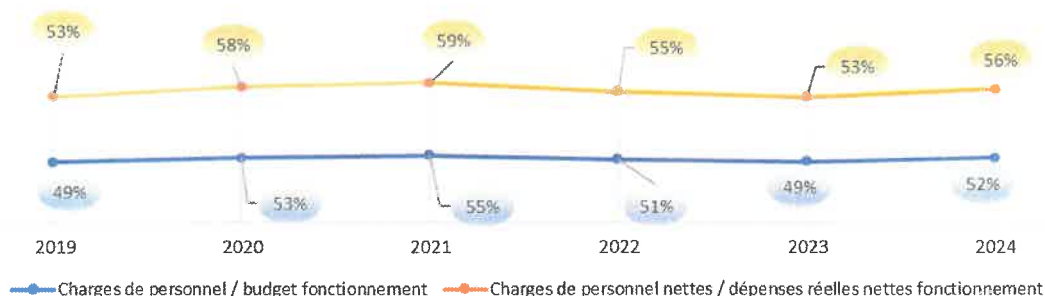
Pour l'année 2024, il est apparu nécessaire de réaliser une prévision particulièrement prudente sur les charges de personnel.

En effet, dès ce début d'année, l'ensemble des agents se sont vus attribuer 5 points d'indice supplémentaire par l'Etat ce qui entraîne déjà 18 000 € de progression des charges de personnel prévisionnelles.

	2021	2022	2023	2024
Dépenses de personnel	1 368 377,42	1 400 000,00	1 491 700,00	1 606 700,00
Remboursement charges de personnel	79 314,57	52 000,00	50 400,00	50 200,00
Charges de personnel nettes	1 289 062,85	1 348 000,00	1 441 300,00	1 556 500,00
Dépenses réelles de fonctionnement*	2 501 804,44	2 730 880,00	3 015 459,57	3 061 430,00
Reversement FPIC	246 688,00	246 688,00	246 688,00	246 688,00
Dépenses réelles nettes	2 175 801,87	2 432 192,00	2 718 371,57	2 764 542,00
Charges de personnel / budget fonctionnement	54,70%	51,27%	49,47%	52,48%
Charges de personnel nettes / dépenses réelles nettes fonctionnement	59,25%	55,42%	53,02%	56,30%

*hors marge de manœuvre inscrite au 6288 en 2022-2023 et 2024

Evolution des charges de personnel dans le budget



La hausse prévisionnelle de 115 K€ de budget à budget s'explique comme suit :

Nouveau poste au service administratif	30 000,00
5 points d'indice majoré à compter de janvier	18 000,00
Avancements d'échelon et de grade	15 000,00
Accroissement temporaire, remplacement...	13 000,00
Apprentie CPJEPS à l'accueil de loisirs	8 000,00
Augmentation caisse de retraite CNRACL	7 600,00
Crédit si pas de recrutement en contrat aidé	7 000,00
Augmentation point d'indice à compter de juillet (1%)	6 000,00
Evol. versement mobilité et taux centre de gestion	5 000,00
Suppléance absence en comptabilité	5 000,00

Nota : la prévision tient compte du recrutement d'une ATSEM et d'un animateur à temps partiel à compter du mois de septembre si une nouvelle classe devait être ouverte. A ce jour, il semblerait que cela ne soit pas le cas. Ces crédits restent toutefois inscrits par précaution.

2. Les effectifs

Saint-Lyé est une commune en pleine évolution et qui a l'ambition de mener plusieurs projets d'envergure pour satisfaire les besoins d'une population grandissante. Le recrutement d'un agent supplémentaire au service administratif apparaît aujourd'hui nécessaire.

Ainsi, la prévision d'effectif détaillée dans le tableau ci-dessous intègre 3 agents de catégorie C supplémentaires :

- Un agent administratif
- 1 ATSEM et 1 animateur à temps partiel dans le cadre de l'ouverture éventuelle d'une nouvelle classe à la rentrée scolaire de septembre.

A noter, ce tableau représente les effectifs réels rémunérés. Ainsi, il tient compte également des agents présents dans le cadre d'un remplacement maladie ou d'un accroissement temporaire d'activité.

Catégorie	31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023		31/12/2024	
	Nb agent	ETP*	Nb agent	ETP*	Nb agent	ETP*	Nb agent	ETP*
A Encadrement de direction	1	1	1	1	1	1	1	1
B Encadrement intermédiaire ou nécessitant des connaissances spécifiques	2	2	3	3	3	3	3	3
C Postes d'exécution	40	33,72	36	32,5	36	31,6	39	34
Total	43	36,72	40	36,5	40	35,6	43	38

*Effectif en équivalent temps plein

Les agents sur emploi permanent en 2023 sont répartis dans les services de la manière suivante :

Service	Effectif
Direction générale	2
Service administratif	4
Service police	1
Service technique	7
Médiathèque	1
Accueil de loisirs/club ado*	15
Restaurant scolaire	4
Ecole maternelle	3

* dont une apprentie CPJEPS

IV. Le programme d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études mais aussi et surtout des travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création qu'il s'agisse de bâtiments ou de voirie.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement

retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment ou à des voiries...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement en 2024

		BP2024	RAR2023	TOTAL 2024
Dépenses				
Réelles				
16	Emprunts et dettes assimilées	144 300,00		144 300,00
20	Immobilisations incorporelles	21 900,00	7 038,00	28 938,00
21	Immobilisations corporelles	475 220,00	28 913,00	504 133,00
23	Immobilisations en cours	1 470 596,00	22 493,00	1 493 089,00
204	Subventions d'équipement	53 650,00	7 680,00	61 330,00
Total Réelles		2 165 666,00	66 124,00	2 231 790,00
Total Dépenses		2 165 666,00	66 124,00	2 231 790,00
Récettes				
Réelles				
10	Dotations, fonds divers et réserves	932 308,23		932 308,23
13	Subventions d'investissement	465 924,00	144 879,50	610 803,50
16	Emprunts et dettes assimilées	331 200,00		331 200,00
001	Report résultat investissement	62 818,87		62 818,87
021	Virement de la section de fonctionnement	105 462,40		105 462,40
024	Produits de cession d'immobilisations	184 700,00		184 700,00
Total Réelles		2 082 413,50	144 879,50	2 227 293,00
Ordre				
040	Opérations d'ordre	4 497,00		4 497,00
Total Ordre		4 497,00		4 497,00
Total Récettes		2 086 910,50	144 879,50	2 231 790,00

c) Les restes à réaliser 2023 reportés sur 2024

Dépenses :

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).



Article	Objet de la dépense	Montant à reporter
2313	Travaux vestiaires tennis	21 655,00
2041581	Eclairage terrain de tennis	7 680,00
21578	Broyeur, autolaveuse, souffleuse	11 738,00
2051	Création portail famille	7 038,00
21578	Arche avec panneau + panneaux résidence intergénérationnelle	6 553,00
2183 +2135	Onduleur + reprise baie informatique	4 999,00
21312	Diagnostic énergétique école	2 220,00
21318	Eclairage Led extérieur cantine	1 244,00
21318	Cylindre électrique porte préau ACMSH	810,00
21318	Fenêtre salon esthéticienne	773,00
21311	Pose robinet extérieur mairie	576,00
2315	Voirie Gros Tertre	838,00
Total général		66 124,00

Recettes :

Les restes à réaliser en recettes sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention notamment).

Article	Objet de la recette	Montant à reporter
1323+1322+1341	Vestiaires espace sportif	92 189,00
1341	Travaux rue de Riancey	36 000,00
1341	Vestiaires Grange l'Evêque	7 290,50
1328	Portail famille	5 900,00
13151	Remboursement TCM co-maîtrise Champpêtre	3 500,00
TOTAL		144 879,50

d) Dépenses d'investissement

Le programme d'investissement, en sus des restes à réaliser et du remboursement de la dette en capital (144,3 K€), est le suivant :

Accueil de loisirs	12 300,00
Portail famille (en sus du RAR)	8 000,00
Réaménagement salle polyvalente accueil loisirs + bureau direction + enceinte mobile (CAF)	4 300,00
Agent de prévention	3 000,00
Mobilier et matériel de bureau agents	3 000,00
Communication	33 600,00
Signalétique	20 000,00
Licences informatiques	13 600,00
CPI	30 000,00
véhicules pompiers	30 000,00
Ecoles	9 700,00
renouvel. 30 chaises dernière classe, aménage 3 classes et 3500 si ouverture de classe	7 000,00
Jeux cours d'école + panneau affichage + 3 licences Office, 10 casques tablettes, 1 plastifieuse	2 700,00
Mairie	88 010,00
Reprise 41 concessions + columbarium	72 000,00
Réserve achats matériels imprévus	10 000,00
Logiciel reconnaissance vocale (FIPHP ?) + Micros salle conseil + onduleur + disque dur serveur	4 360,00
Subvention invest Tir club	1 650,00
Mediathèque	60,00
Chaises tables	60,00
Patrimoine	927 320,00
Huisseries SIABA + préau et étude énergétique	785 020,00
Climatisation ACMSH et salle Rodin	50 000,00
Réserve pour chaudière et autres travaux imprévus	25 000,00
Apt au-dessus poste : porte logement, VMC... + Podologue	18 000,00
Etude faisabilité panneaux photovoltaïques	16 800,00
Equipement service technique	12 000,00
Tables et 30 bancs	9 000,00
Solde aménagement accueil Art du Bois	6 000,00
Clés et serrures sécurisées + solde vestiaires stade	5 500,00
Police	137 800,00
Vidéoprotection	132 000,00
Signalisation verticale + talkie walkie et caméra de chasse	5 800,00
Urbanisme	22 000,00
Achat de terrains Gros Tertre, Karting, Lutel, intégration voirie...	22 000,00
Voie	757 576,00
Montherlant + tourne à gauche	484 176,00
Rue des pensées et chemin de la Garenne	55 000,00
Eclairage public	52 000,00
Aménagement aire de jeux	50 000,00
Chemin voie Gros Tertre + agriculteurs	40 000,00
Rue Simphal maîtrise d'œuvre	32 000,00
Mobilier urbain + panneaux (vœux)	11 000,00
Géomètres plan d'alignement	10 000,00
Achat de terrains + plantations +protocole Riancey	15 500,00
PAVE rue Henri Rodin + réserve pour extension de réseaux	7 900,00



e) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées de recettes d'ordre (les amortissements pour 4497 €) et de recettes réelles qui sont détaillées ci-dessous.

	BP2024
Autofinancement	
Affectation de résultat de fonctionnement	727 308,23
Virement de la section de fonctionnement	105 462,40
Report résultat investissement	62 818,87
Total autofinancement	895 589,50
Ecole maternelle	
Emprunt d'équilibre	330 000,00
Fond vert	225 800,00
Département	65 500,00
Ecole maternelle	621 300,00
Vente Maison pour tous et terrain zone Etang	184 700,00
FCTVA	115 000,00
Vidéoprotection	98 500,00
Taxe aménagement	90 000,00
Fonds de concours vestiaires stade	39 906,00
Accueil de loisirs	
Climatisation	12 450,00
CAF solde portail famille, mobilier, sono...	4 368,00
Total accueil de loisirs	16 818,00
Aire de jeux	
DETR	8 300,00
Département	4 100,00
Total aire de jeux	12 400,00
Photovoltaïque	7 000,00
Caution pour clés vestiaires stade	1 200,00
TOTAL GENERAL	2 082 413,50

On notera que l'autofinancement représente près de 57 % des recettes réelles prévisionnelles de la section d'investissement.

Un emprunt d'équilibre est inscrit afin d'assurer le financement des travaux de l'école maternelle mais il ne sera réalisé que si cela s'avère strictement nécessaire.

V. L'état de la dette

La commune a contracté 8 emprunts qui sont en cours de remboursement.

Ces emprunts sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Date d'obtention	Dernière échéance	Capital emprunté
TRAVAUX CD 15-17	30/11/2006	2026	800 000,00
TRAVAUX MAIRIE-10	25/03/2003	2028	410 000,00
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-20	30/10/2010	2030	80 000,00
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-21	01/08/2011	2030	477 773,72
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-19	24/11/2011	2030	793 147,34
MAISON THOMAS	05/06/2019	2039	150 000,00
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE	06/06/2017	2047	500 000,00
VOIRIE CENTRE BOURG	07/06/2017	2047	1 000 000,00
Total :			4 210 921,06

Les deux derniers emprunts contractés par la commune et qui s'éteindront en 2047 ont été conclu à taux indexé sur le livret A et connaissent de ce fait les intérêts sont en forte progression à compter de l'année 2024.

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 2 884 826,12 €.

	Encours de la dette		
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-19	492 551,80	437 823,80	383 095,80
MAISON THOMAS	156 953,64	148 234,00	139 514,36
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE*	546 487,83	526 333,73	672 021,24
TRAVAUX CD 15-17	288 087,40	230 469,92	172 852,44
TRAVAUX MAIRIE-10	195 337,10	167 431,80	139 526,50
VOIRIE CENTRE BOURG*	1 121 540,08	1 079 770,40	1 377 815,78
Total général	2 800 957,85	2 590 063,65	2 884 826,12

* Ces emprunts sont indexés sur le taux du livret A

Les échéances de remboursement en 2024 sont estimées comme suit :

	Capital	Intérêt	Total
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-19	45 016,61	9 711,39	54 728,00
MAISON THOMAS	6 893,05	1 826,59	8 719,64
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE	5 699,76	15 796,62	21 496,38
TRAVAUX CD 15-17	52 093,73	5 523,75	57 617,48
TRAVAUX MAIRIE-10	22 179,58	5 725,72	27 905,30
VOIRIE CENTRE BOURG	10 513,63	33 584,65	44 098,28
Total	142 396,36	72 168,72	214 565,08

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années. Elle est égale à l'encours de dette divisé par l'amortissement annuel moyen de la dette.

Pour rappel le seuil de vigilance s'établit à 10 ans et le seuil critique à 11-12 ans.

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Encours de la dette	2 800 957,85	2 590 063,65	2 884 826,12
Epargne brute	423 720,63	598 813,85	778 974,80
Capacité de désendettement en années :	6,61	4,33	3,70

Au vu de ce qui précède, à la fois de manière mécanique et en raison d'une hausse importante des recettes de gestion, la capacité de désendettement de la commune baisse de manière significative. Elle se situe à fin 2023 à 3,70 années.

Au vu de cette situation très favorable, un emprunt d'équilibre a pu être inscrit pour un montant de 330 K€. Cet emprunt n'a pas vocation à être réalisé mais permet de maintenir une marge de précaution au vu de la conjoncture et des incertitudes actuelles.

VI. Les données synthétiques du budget primitif 2024

		BP2024	RAR2023	TOTAL 2024
Fonctionnement	Dépenses réelles	3 318 276,00		3 318 276,00
	Dépenses d'ordre	4 497,00		4 497,00
	Total Dépenses	3 322 773,00		3 322 773,00
	Recettes réelles	3 322 773,00		3 322 773,00
	Recettes d'ordre	-		-
	Total Recettes	3 322 773,00		3 322 773,00
Investissement	Dépenses réelles	2 165 666,00	66 124,00	2 231 790,00
	Dépenses d'ordre			
	Total Dépenses	2 165 666,00	66 124,00	2 231 790,00
	Recettes réelles	2 082 413,50	144 879,50	2 227 293,00
	Recettes d'ordre	4 497,00		4 497,00
	Total Recettes	2 086 910,50	144 879,50	2 231 790,00

Fait à Saint-Lyé, le 29 mars 2024



La 1^{ère} adjointe,

Christine Robillard

Christine ROBILLARD

ANNEXE 1 : Fonctionnement dépenses à l'article

		BP2024
Fonctionnement		
Dépenses		
Réelles		
011 Charges à caractère général		
611	Contrats de prestations de services	80 910,00
613	Locations	3 200,00
618	Divers	6 950,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	22 500,00
623	Publicité, publications, relations publiques	27 335,00
624	Transports de biens et transports collectifs	13 250,00
625	Déplacements et missions	1 300,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	31 500,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).	7 500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	300,00
6042	Achats de prestations de services	125 765,00
6064	Fournitures administratives	4 450,00
6065	Livres, disques, cassettes	2 910,00
6067	Fournitures scolaires	7 500,00
6068	Autres matières et fournitures	910,00
6156	Maintenance	74 161,00
6161	Assurance multirisques	12 750,00
6281	Concours divers (cotisations...)	14 375,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	60 000,00
6288	Divers	151 383,60
60611	Eau et assainissement	6 500,00
60612	Énergie - Électricité	148 950,00
60622	Carburants	14 700,00
60623	Alimentation	5 100,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 050,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 791,00
60633	Fournitures de voirie	15 200,00
60636	Vêtements de travail	8 250,00
61521	Terrains	6 000,00
61524	Bois et forêts	
61551	Matériel roulant	18 650,00
61558	Autres biens mobiliers	6 500,00
62876	Remboursement au GFP de rattachement	5 450,00
62878	Remboursement à d'autres organismes	600,00
615221	Bâtiments publics	55 820,00
615231	Voiries	57 060,00
615232	Réseaux	3 000,00
Total Charges à caractère général		1 035 170,60



Fonctionnement

Dépenses

Réelles

012 Charges de personnel

633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	43 000,00
6218	Autre personnel extérieur	9 900,00
6411	Personnel titulaire	957 000,00
6413	Personnel non titulaire	103 000,00
6415	Personnel non titulaire	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	461 000,00
6470	Autres charges sociales	12 800,00
64168	Autres emplois d'insertion	20 000,00

Total Charges de personnel 1 606 700,00

65 Charges de gestion courante

6542	Créances éteintes	500,00
6553	Service d'incendie	11 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 700,00
65132	Bourses et prix	430,00
65311	Indemnités de fonction	75 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 500,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 000,00
65315	Formation	1 200,00
65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriaux (établissements)	97 650,00
65748	Autres personnes de droit privé	8 785,00
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	6 750,00
65818	Autres	1 360,00
65888	Autres	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 510,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	150,00
657363	CCAS	8 000,00

Total Charges de gestion courante 250 535,00

66 Charges financières

66111	Intérêts des emprunts	72 320,00
--------------	-----------------------	-----------

Total Charges financières 72 320,00

67 Charges exceptionnelles

673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00
CF INVEST	Autres charges exceptionnelles	

Total Charges exceptionnelles 1 000,00

68 Dotations aux amortissements et provisions

681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de	400,00
------------	--	--------

Total Dotations aux amortissements et provisions 400,00

014 Atténuation de produits

739221	FNGIR	246 688,00
---------------	-------	------------

Total Atténuation de produits 246 688,00

023 Virement à la section d'investissement

023	Virement à la section d'investissement	105 462,40
------------	--	------------

Total Virement à la section d'investissement 105 462,40

Total Réelles 3 318 276,00



Fonctionnement**Dépenses**

Ordre

042 Opérations d'ordre

681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de 4 497,00

Total Opérations d'ordre 4 497,00

Total Ordre 4 497,00

Total Dépenses 3 322 773,00

ANNEXE 2 : Fonctionnement recettes à l'article

		BP2024
Fonctionnement		
Recettes		
Réelles		
70	Produits des services	
7022	Coupe de bois	42 000,00
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivièr	12 310,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	7 700,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	200 400,00
7067	Redevances et droits des services à caractère périscolaire et d'enseignement	108 200,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	900,00
	Autres produits d'activités annexes	8 210,00
70388	Autres redevances et recettes	20 550,00
70610	Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets	600,00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	5 800,00
	Total Produits des services	406 670,00
73	Impôts et taxes	
73111	Impôts directs locaux	1 570 728,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	50 000,00
73154	Droits de place	3 200,00
73211	Attribution de compensation	372 124,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	35 000,00
	Total Impôts et taxes	2 031 052,00
74	Dotations et participations	
742	Dotation aux élus locaux	330,00
744	FCTVA	7 000,00
7473	Participation département	270,00
7488	Autres attributions et participations	500,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	270 000,00
74718	Autres	8 000,00
74748	Autres communes	1 350,00
74833	État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	141 294,00
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	17 000,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	240 000,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	44 000,00
	Total Dotations et participations	729 744,00
75	Produits de gestion courante	
752	Revenus des immeubles	92 000,00
756	Libéralité reçue	110,00
75888	Autres	12 997,00
	Total Produits de gestion courante	105 107,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	50 200,00
	Total Atténuation de charges	50 200,00
	Total Réelles	3 322 773,00
	Total Recettes	3 322 773,00



ANNEXE 3 : Investissement dépenses à l'article

		BP2024
Dépenses		
Investissement		
Réelles		
13	Subventions d'investissement	
13151	GFP de rattachement	
	Total Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00
1641	Emprunts en euros	142 500,00
	Total Emprunts et dettes assimilées	144 300,00
20	Immobilisations incorporelles	
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	
2051	Concessions et droits similaires	21 900,00
	Total Immobilisations incorporelles	21 900,00
21	Immobilisations corporelles	
212	Agencements et aménagements de terrains	500,00
2116	Cimetière	72 000,00
2131	Bâtiments publics	30 000,00
2132	Bâtiments privés	18 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	66 800,00
2151	Installation réseaux de voirie	5 000,00
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	
2157	Matériel et outillage technique	48 000,00
2158	Autre installation, matériel et outillage technique	132 000,00
2182	Matériel de transport	30 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00
2184	Mobilier	22 760,00
2186	Cheptel	
2188	Autres immobilisations corporelles	13 160,00
21538	Autres réseaux	
	Total Immobilisations corporelles	475 220,00
23	Immobilisations en cours	
231	Immobilisations corporelles en cours	1 470 596,00
	Total Immobilisations en cours	1 470 596,00
#####	Subventions d'équipement	
20421	Subvention biens mobiliers, matériel et études	1 650,00
20422	Subvention bâtiments et installations	
204181	Biens mobiliers, matériel et études	52 000,00
	Total Subventions d'équipement	53 650,00
	Total Réelles	2 165 666,00



ANNEXE 4 : Investissement recettes à l'article

		BP2024
Investissement		
Recettes		
Réelles		
10	Dotations, fonds divers et réserves	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	727 308,23
10222	F.C.T.V.A.	115 000,00
10226	Taxe d'aménagement	90 000,00
	Total Dotations, fonds divers et réserves	932 308,23
13	Subventions d'investissement	
1321	Subvention état et établissements nationaux	245 300,00
1322	Subvention régions	47 000,00
1323	Subvention département	69 600,00
1328	Subvention autre	16 818,00
13151	GFP de rattachement	0,00
13251	GFP de rattachement	39 906,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	47 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00
1641	Emprunts en euros	330 000,00
	Total Emprunts et dettes assimilées	331 200,00
21	Immobilisations corporelles	
21532	Réseaux d'assainissement	
	Total Immobilisations corporelles	
001	Report résultat investissement	
001	Report résultat investissement	62 818,87
	Total Report résultat investissement	62 818,87
021	Virement de la section de fonctionnement	
021	Virement de la section de fonctionnement	105 462,40
	Total Virement de la section de fonctionnement	105 462,40
024	Produits de cession d'immobilisations	
024	Produits de cession d'immobilisations	184 700,00
	Total Produits de cession d'immobilisations	184 700,00
	Total Réelles	2 082 413,50
Ordre		
040	Opérations d'ordre	
28184	Mobilier	0,00
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	997,00
280422	Bâtiments et installations	3 500,00
	Total Opérations d'ordre	4 497,00
	Total Ordre	4 497,00